



LE BATONNIER

ORDRE DES AVOCATS DU NIGER

COMMUNIQUÉ DU BÂTONNIER **DE L'ORDRE DES AVOCATS DU NIGER**

Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Niger informe l'ensemble des candidats à l'examen d'accès à l'École de Formation des Avocats (CFPA), initialement prévu pour se tenir **les 08 et 09 octobre 2025**, que ledit concours est reporté sur instructions du Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme.

Le Bâtonnier regrette profondément qu'une telle décision intervienne à la veille des épreuves, alors que tous les candidats retenus sont déjà présents pour y prendre part.

Il tient à exprimer la solidarité de l'Ordre à l'endroit des candidats qui ont consenti des sacrifices importants pour participer à ce concours.

L'Ordre des Avocats du Niger demande aux candidats de rester dans l'attente d'une reprogrammation des épreuves dont les dates seront portées à leur connaissance.

Fait à Niamey, le 07 octobre 2025.

Maître Oumarou Sanda KADRI

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Niger

Président de la Conférence des Barreaux de l'espace UEMOA

